

DELIBERATION N° 2011/06-10 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Rapporteur : Monsieur DUSSAULX

Monsieur Hubert ADAM est propriétaire à Ludres d'une parcelle cadastrée section AB, n°171, d'une surface de 6a 45ca, à proximité de la rue de Secours.

Dans un courrier daté du 6 juin 2011, il propose de la céder à la commune de Ludres à hauteur de 8,50 €/m² H.T, soit 5 482,50 € H.T.

Ce montant rentre dans la valeur d'estimation du bien fixée par France Domaines.

Le terrain concerné est limitrophe avec un domaine foncier appartenant à la commune de Ludres.

L'intérêt de cette acquisition est de permettre à la commune de disposer d'une réserve foncière cohérente au cœur du centre ancien de Ludres, dans la perspective de son utilisation ultérieure et dans le cadre d'une opération à déterminer.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 15 juin 2011,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de l'acquisition par la commune de Ludres de la parcelle référencée section AB n° 171 (6a 45ca) et au prix de 8,50 €/m² H.T, soit 5 482,50 € H.T. ;
- de désigner Maître Gauthier comme notaire de la commune pour cette acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2011.